

I. — Généralités concernant la préparation DES CANDIDATS.

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **L'Enseignement Mathématique**

Band (Jahr): **32 (1933)**

Heft 1: **L'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE**

PDF erstellt am: **29.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

4. Pensions.

Le droit à la pension d'ancienneté est acquis en règle générale à soixante ans d'âge et trente ans accomplis de services effectifs.

La limite d'âge supérieure, au delà de laquelle les professeurs ne peuvent être maintenus en fonction, est fixée à soixante-cinq ans.

Les fonctionnaires sont admis à la retraite sur leur demande ou peuvent y être admis d'office.

Pour le régime financier des pensions, nous nous bornerons à indiquer que les traitements des fonctionnaires sont soumis à une retenue, dont le taux est fixé à 6 pour 100. Ces retenues sont capitalisées par une « Caisse de pensions » chargée du service des pensions civiles et militaires.

On ne peut ici entrer dans le détail, fort compliqué, des dispositions financières relatives aux pensions. Indiquons simplement que le minimum de la pension allouée à titre d'ancienneté de services est, en principe, fixé à la moitié du traitement moyen. De nombreuses dispositions accessoires précisent les modalités d'application (pères et mères de familles nombreuses, nombre d'années de service, pensions d'invalidité, etc.).

HONGRIE

La préparation théorique et pratique des professeurs de mathématiques de l'enseignement secondaire.

I. — GÉNÉRALITÉS CONCERNANT LA PRÉPARATION DES CANDIDATS.

a) Les futurs professeurs de mathématiques de l'enseignement secondaire suivent les cours de la Faculté de Philosophie ou des Sciences de l'Université. Cependant les professeurs d'université ne sont pas astreints à s'inspirer dans leur enseignement des programmes d'examen. On a donc créé une institution spéciale dite « Institut pour la formation des professeurs d'enseignement secondaire » dont tous les étudiants se destinant au professorat d'enseignement secondaire doivent être membres et qui organise: 1^o des cours complétant ceux de l'université et assurant que toutes les matières exigées aux examens soient traitées au cours d'un cycle d'études; 2^o des cours relatifs aux méthodes de l'enseignement des diverses sciences.

Il n'existe pas de conditions spéciales pour les écoles de jeunes filles.

b) Les établissements secondaires dont les étudiants doivent être bacheliers sont de trois types: gymnase, réal-gymnase et école réelle; la durée des études secondaires est uniformément de huit ans.

La connaissance du latin est exigée. Les candidats qui sortent des écoles réales (où le latin n'est pas enseigné) subissent une épreuve complémentaire en latin.

On n'exige pas de connaissances pratiques d'ordre professionnel.

c) Les règlements prévoient que les candidats joignent à l'étude des mathématiques celle de la géométrie descriptive (qui forme une des matières enseignées dans les écoles réales) ou celle de la physique. Au premier examen dit « fondamental », les candidats sont interrogés sur la littérature et grammaire hongroises, ainsi que sur une langue occidentale (français, anglais, allemand, italien) librement choisie; le troisième examen dit « pédagogique » porte exclusivement sur la philosophie et la pédagogie.

d) La préparation scientifique dure quatre années; la cinquième année est consacrée à la préparation didactique.

e) L'Institut dont nous avons parlé plus haut accorde tous les ans 50 bourses de 200 à 400 pengös, la Faculté de Philosophie de Budapest en donne autant; les bénéficiaires sont choisis sans distinction de spécialité.

II. — ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE THÉORIQUE.

1. — La préparation théorique se fait conformément au programme obligatoire suivant:

(Nous indiquons d'abord les cours obligatoires pour tous; ensuite, à gauche, les cours et conférences obligatoires pour ceux qui ont pris pour second sujet la physique, et à droite les cours et conférences obligatoires pour ceux qui ont pris pour second sujet la géométrie descriptive. Le chiffre entre parenthèses représente le nombre des leçons par semaine.)

I^{re} année.

- | | |
|---|--|
| 1. Calcul différentiel et intégral (4). | |
| 2. Géométrie analytique (4). | |
| 3. Algèbre ou Théorie des nombres (3). | |
| 4. Travaux pratiques de calcul différentiel et intégral, et de géométrie analytique (4 ou 5). | |
| 5. Physique expérimentale (5). | 5. Géométrie descriptive (4). |
| 6. Chimie expérimentale (5). | 6. Travaux pratiques de géométrie descriptive (4). |

II^e année.

- | | |
|--|---|
| 1. Analyse et géométrie (4). | |
| 2. Exercices d'analyse et de géométrie (3). | |
| 3. Algèbre ou Théorie des nombres (3). | |
| 4. Exercices de mathématiques sur les matières de l'enseignement secondaire (2). | |
| 5. Mécanique (4). | 5. Géométrie projective (3). |
| 6. Exercices de mécanique (2). | 6. Exercices de géométrie projective (6). |
| 7. Cours complémentaire de physique expérimentale (2). | |
| 8. Eléments de géométrie descriptive (2). | |